

FICHE D'INTENDANCE 2026-2027

NOM et PRENOM de l'ELEVE : _____

Date de naissance : _____

Classe rentrée **septembre 2026** : _____

Redoublant : OUI NON

REGIME choisi pour 2026-2027 (cocher la case utile)

<p>Externe au ticket <input type="checkbox"/> (repas occasionnel à 5.60 € - Carte à charger d'avance)</p>	<p>Demi-pensionnaire Forfait 4 Jours <input type="checkbox"/> (tarif annuel en fonction des revenus de 324.30 € à 775.50 € - inscription à effectuer sur application SERENA en septembre)</p>	<p>Demi-pensionnaire Forfait 5 Jours <input type="checkbox"/> (tarif annuel en fonction des revenus de 400.20 € à 957.00 € - inscription à effectuer sur application SERENA en septembre)</p>
<p>Externe <input type="checkbox"/> (aucun repas)</p>	<p>*FORFAIT Interne 4 Nuits <input type="checkbox"/> (forfait annuel en fonction des revenus entre 1168.65 € et 2176.65 € - inscription à effectuer sur application SERENA en septembre)</p>	<p>*FORFAIT Interne 5 Nuits <input type="checkbox"/> (forfait annuel en fonction des revenus entre 1272.60 € et 2280.60 € - inscription à effectuer sur application SERENA en septembre)</p>

*Sous réserve de la validation par la Commission d'Affectation Internat

Nom du Responsable LEGAL et FINANCIER de l'élève (qui paie les frais et perçoit les BOURSES) :

Adresse : _____

Ville – code postal _____ **Téléphone :** _____

Adresse mail : _____

Prélèvement automatique, uniquement si l'élève est demi-pensionnaire ou interne (merci de cocher la case concernée) :

- je souhaite être prélevé-e: je joins le mandat de prélèvement (pages suivantes) et ajoute un RIB (en plus de celui déjà demandé ci-dessous)
- je ne souhaite pas être prélevé-e, je préfère régler autrement

PIECE à JOINDRE :

↳ 1 RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE ou postal **OBLIGATOIRE POUR TOUS LES ELEVES** (destinés uniquement aux remboursements : voyages, BOURSES, stages, trop-perçus de demi-pension) **AU NOM DU RESPONSABLE FINANCIER RENSEIGNE CI-DESSUS.**

ATTENTION :

- **NOUVEAUTE : inscription en septembre sur l'application SERENA** pour bénéficier du tarif en fonction des revenus. Sinon le tarif maximum est applicable (une documentation sera remise le jour de l'inscription).
- L'internat ou la demi-pension au forfait sont choisis pour toute la durée de l'année scolaire. Les changements de régime seront acceptés par écrit jusqu'au 11 septembre 2026 (possibilité d'un forfait 3 jours à ce moment-là seulement car jours des repas à préciser). Passé ce délai, tout changement en cours d'année ne pourra être accordé qu'à titre exceptionnel, sur demande écrite et justifiée conformément aux dispositions du Règlement du Service d'hébergement.

LU et APPROUVE : le _____

Signature du Responsable légal et financier

Vous souhaitez opter pour le **PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

- **Si vous avez déposé un dossier de demande de BOURSES, merci de ne pas compléter de mandat de prélèvement automatique.**

- Si vous souhaitez régler la demi-pension ou l'internat de votre enfant par prélèvement automatique, vous devez **compléter le mandat de prélèvement** ci-dessous :
 - 1- La personne qui complète le mandat doit être le responsable légal financier renseigné sur la fiche intendance,
 - 2- Un **RIB** au nom de la personne qui complète le mandat doit être joint au mandat de prélèvement (si les coordonnées bancaires ont changé par rapport à l'année scolaire précédente),
 - 3- Il faut cocher « Paiement récurrent/répétitif » (dans le pavé de signature),
 - 4- Il faut dater et signer le mandat.

Le mandat complété doit être joint à la fiche Intendance le jour de l'inscription.

L'échéancier apparaîtra sur la facture du trimestre (page 2). Le paiement se fera uniquement en **2 échéances à chaque trimestre**.

Il ne sera possible de demander un arrêt du prélèvement automatique qu'à chaque fin de trimestre pour le trimestre suivant (15 décembre, 15 mars et 15 juin). Cette demande devra se faire par courrier manuscrit et devra être signée par la personne ayant signé le mandat.

Pour toute question, vous pouvez nous écrire à : secgestion.0641732k@ac-bordeaux.fr

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Mandat valable pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement (restauration, voyages...)

En signant ce formulaire, vous autorisez LYCEE SAINT JOHN PERSE

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE SAINT JOHN PERSE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

1033

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE SAINT JOHN PERSE

Adresse : 2, Rue Jules FERRY B.P. 581

Code postal : 64012

Ville : PAU Cedex

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

--	--	--	--	--	--	--

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

			()
--	--	--	---	--	---

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif :

Paiement ponctuel :

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN/BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE SAINT JOHN PERSE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque.

Je réglerai le différend avec LYCEE SAINT JOHN PERSE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivant de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



RENTRÉE
2026

**DES REPAS
POUR TOUS
UN TARIF
POUR CHACUN**

La Région Nouvelle-Aquitaine vous aide à financer les repas en fonction de vos revenus.



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine × **NÉO TERRA**

naqui.fr/tarification-solidaire

RENTRÉE
2026

DES REPAS POUR TOUS UN TARIF POUR CHACUN

POURQUOI ?

Pour faciliter l'accès à la restauration scolaire dans les lycées publics, grâce à un tarif adapté à chaque situation et pour proposer une alimentation saine et locale à tous les élèves.

POUR QUI ?

Pour tous les lycéens et étudiants post-bac qui sont inscrits à un forfait de demi-pension ou d'internat.

COMBIEN ?

La tarification régionale est basée sur vos revenus et votre quotient familial. Avec cette aide, votre tarif peut être compris entre 2.30 € et 5.50 € par repas.

QUAND ET OÙ ?

À compter de septembre 2026, pour tous les établissements publics de Nouvelle-Aquitaine.

COMMENT ?

En s'inscrivant sur le site régional de la tarification de la restauration scolaire :

naqui.fr/tarification-solidaire

avec votre avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025.

UNE QUESTION ?

Contactez-nous :

- 05 49 38 49 38 (+ choix 1)
- nouvelle-aquitaine.fr/contact



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine × NÉO
TERRA

naqui.fr/tarification-solidaire